Programme financé par l'Union Européenne

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU SERVICE D'UNE INCLUSION ECONOMIQUE DURABLE DES JEUNES ENTREPRENEURES ET ENTREPRENEURS EN ALGERIE

Innovation Challenge
« ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE »

Destiné au soutien de la création d'organisations ESS par les entrepreneur.e.s

LIGNES DIRECTRICES

Sommaire

A propos du programme ESS 3

LE CONCOURS D'IDÉES "INNOVATION CHALLENGE ESS" : PRÉSENTATION 5

1. Economie Sociale et Solidaire (ESS) 6

2. Objectifs de l'Innovation Challenge ESS 7

3. Régions et thématiques prioritaires 7

4. Montant de l'appui financier 8

5. Etapes de l'innovation challenge 8

6. Conditions d'éligibilité et critères d'évaluation 9

SOUMISSION ET PROCEDURES A SUIVRE. 13

7. Soumission 13

8. Evaluation 14

9. Etapes de suivi et de mise en œuvre 17

Annexes (formulaires en pièces-jointes). 18

A propos du programme ESS

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est une organisation internationale avec plus de 17000 employés travaillant dans environ 170 bureaux dans le monde pour aider les gouvernements à développer des politiques, des institutions et des partenariats solides pour atteindre le Programme de développement durable et ses 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Le travail politique du PNUD mené aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays forme un spectre contigu de connaissances locales approfondies en alignement avec les perspectives internationales de développement.

Dans le cadre du Document de Programme Pays, le PNUD en Algérie a pour objectif de contribuer aux efforts de l'Algérie à renforcer les capacités des institutions pour anticiper et répondre aux besoins en compétences du marché du travail, à accompagner la transition vers le travail décent pour les femmes et les jeunes, à renforcer les capacités des institutions et des entreprises pour développer durablement les secteurs porteurs, et à promouvoir l'économie sociale et solidaire pour favoriser une inclusion économique durable aux jeunes entrepreneurs, hommes et femmes.

Dans la continuité des actions menées précédemment dans l'accompagnement des institutions en matière de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi des jeunes, le PNUD en Algérie met en œuvre une initiative, en étroite collaboration avec le Gouvernement algérien, qui vise à améliorer l'insertion et l'accès à l'emploi décent, en particulier des jeunes et des femmes à travers la création et le développement d'entreprises dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Le programme « L'Économie Sociale et Solidaire au service d'une inclusion économique durable des jeunes entrepreneurs et entrepreneurs en Algérie » mené en partenariat avec le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (MTESS) avec l'appui financier de l'Union Européenne a pour objectif d'encourager l'employabilité des jeunes, en particulier des jeunes femmes, et la création de richesse à travers la création d'un écosystème favorable au développement de l'ESS. Pour ce faire, le projet comportera plusieurs composantes principales, agissant chacune à différents niveaux de l'écosystème de l'ESS et ciblant les différents acteurs qui le composent.

Les cinq principales composantes du projet sont structurées en deux objectifs spécifiques et cinq produits, à savoir :

Objectif/ Effet 1 : L'écosystème de l'Economie Sociale et Solidaire est renforcé
Pour contribuer à cet effet, les produits suivants sont envisagés :

1. Une réglementation et des normes adéquates établissant l'écosystème de l'ESS sont préparées ;
2. Les capacités des institutions parties de l'ESS au niveau central et local sont renforcées ;
3. Les capacités des structures d'appui facilitatrices de l'ESS sont renforcées.

Objectif/ Effet 2 : La création et le développement d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire sont soutenus
Pour contribuer à cet effet, les produits suivants sont envisagés :

1. Des projets de création et/ou de développement d'entreprises dans l'ESS, en particulier portés par des jeunes, sont soutenus ;
2. Des initiatives ESS portées par des femmes sont soutenues.

Le programme « L'Économie Sociale et Solidaire au service d'une inclusion économique durable des jeunes entrepreneurs et entrepreneurs en Algérie » prévoit de lancer deux types d'appel à projets ESS "innovation challenge" :

1. Innovation Challenge pour les organisations ESS existantes (coopératives, associations, fondations etentreprises) et artisan.e.s et agriculteurs.trices) existants ;
2. Innovation challenge pour les entrepreneur.e.s.

Le présent Innovation Challenge concerne la création de nouvelles organisations ESS par les entrepreneur.e.s . Au sens de ce concours, les entrepreneurs.es sont des jeunes (entre 19 et 40 ans) ou femmes (19 ans et plus) porteurs. euses d'idées de projets dans le domaine de l'ESS.

Ces entrepreneur.es peuvent soumettre leur proposition, individuellement ou en groupe et s'engagent, s'ils/elles sont lauréat.e.s, à créer le statut légal (entreprise, auto-entrepreneur, coopérative, association, fondation, statut d'artisan ou agriculteur) afin de pouvoir recevoir le prix (financement).

LE CONCOURS D'IDÉES "INNOVATION CHALLENGE ESS" : PRÉSENTATION

L'Innovation Challenge Economie Sociale et Solidaire (ESS) offre aux jeunes (19 à 40 ans) et aux femmes porteurs.euses de projets dans l'économie sociale et solidaire (ESS) **UN PRIX (FINANCEMENT & UN ACCOMPAGNEMENT) pour la concrétisation de leurs projets**.

L'Innovation Challenge Economie Sociale et Solidaire (ESS) est un concours d'idées et/ou de solutions innovantes, destiné aux femmes et aux jeunes, qui vise à répondre à des enjeux de développement spécifiques, auxquelles des solutions et des outils 'traditionnels' ne peuvent pas répondre.

Peuvent participer à ce concours, **les jeunes (entre 19 ans et 40 ans) et les femmes entrepreneur.e.s.**les lauréat.e.s bénéficient d'un prix (financement) et d'un accompagnement pour concrétiser leurs projets ESS.

L'innovation… c'est quoi ?

Innover, c'est produire quelque chose de nouveau, techniquement faisable, financièrement viable et duplicable, apportant une nouvelle réponse et/ou une nouvelle façon de répondre durablement à un besoin ou une attente d'un public cible dans une zone géographique donnée.

L'innovation doit répondre à trois critères : être attrayable, viable et faisable.

1. Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire se définit comme un secteur complémentaire à l'économie classique ; et repose sur des fondements essentiels d'utilité sociale et environnementale, la gestion démocratique et participative, la libre adhésion, la lucrativité limitée, la viabilité économique et l'importance supérieure accordée au capital humain et impact social par rapport au gain.

Cette démarche met l'humain au centre des préoccupations, visant à créer de nouveaux rapports dans la société, une alternative portée par une vision de l'économie qui se veut plus éthique, plus sociale et plus inclusive.

Le périmètre du champ de l'économie sociale et solidaire est multisectoriel : l'ESS peut être présente dans la quasi-totalité des secteurs d'activité sous des formes variées, à savoir les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales à caractère social et/ou solidaire. Créatrice de richesse, porteuse de potentialités en matière d'activités et d'emplois, elle peut contribuer au développement économique sur plusieurs volets : la création d'emploi, l'intégration des populations vulnérables, le partage de richesses, le développement territorial, etc.

L'ESS constitue un groupe dynamique et évolutif d'organisations et d'acteurs qui partagent des caractéristiques communes qui les distinguent de l'économie publique et de l'économie à but lucratif. Les Organisations et acteurs de l'ESS (OAESS) poursuivent des objectifs à la fois économiques et sociaux et partagent des principes fondés sur la participation, la solidarité, l'innovation, l'investissement volontaire et la propriété collective.

L'économie sociale et solidaire propose de produire, vivre, entreprendre, consommer et travailler « autrement ». Ces acteurs adoptent des modes de gestion participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est limité voire proscrit et les résultats sont essentiellement réinvestis. Par exemple, les coopératives agricoles qui favorisent l'agriculture durable, les produits du terroir et l'emploi rural ; les associations d'artisanat qui valorisent le patrimoine culturel local tout en créant des revenus pour les artisan.es ; les entreprises sociales qui offrent des services éducatifs et de santé dans des zones en développement ; les mutuelles qui offrent des services à la personne… Ces entités, tout en poursuivant leur viabilité économique, placent l'humain et l'impact social au cœur de leurs préoccupations, illustrant ainsi une économie qui se veut plus éthique, sociale, et inclusive.

Ces initiatives, nombreuses et variées en Algérie, montrent comment l'ESS peut jouer un rôle crucial dans le développement économique et social en intégrant les populations vulnérables, en partageant les richesses de manière plus équitable, et en contribuant au développement territorial durable.

2. Objectifs de l'Innovation Challenge ESS

L'innovation Challenge ESS vise à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes entrerpreneur.e.s, en tant que porteur.euse.s d'idées et solutions innovantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

Le présent concours a pour objectif global de soutenir, au niveau des wilayas cibles du programme des initiatives d'entrepreneur.e.s.
Ces initiatives, qui visent à renforcer l'autonomie des jeunes et des femmes et à promouvoir leur rôle en tant que porteurs d'idées dans le domaine de l'ESS, recevront un soutien sous forme de financement et d'accompagnement. Le but est de faciliter la création et/ou le développement de projets ESS à l'échelle locale par des jeunes et des femmes.

A traves ce concours, le programme ESS vise les résultats suivants :

- Répondre aux enjeux de développement spécifiques de l'ESS, en alignement avec les objectifs de croissance de la wilaya/région et des secteurs et filières d'activité concernés ;
- Participer à l'amélioration de l'environnement permettant le développement de l'ESS et l'émergence d'acteurs ESS performants ;
- Renforcer l'autonomie des jeunes et des femmes par un accompagnement renforcé dans leurs projets ;
- Financer des activités entrepreneuriales porteuses à petite échelle.

3. Régions et thématiques prioritaires

Les initiatives proposées **doivent impérativement** couvrir les **régions/wilayas suivantes** :

- Sud-ouest : Timimoun, El Bayadh, El Meniaa, Beni Abbes ;
- Hauts plateau-est : Batna, Khenchela, Oum El Bouaghi, M'slila ;
- Nord-centre : Bouira, Tizi-ouzou, Boumerdes, Médéa.

En démarrant du potentiel naturel et humain des territoires, le projet proposé par les entrepreneur.e.s devra s'inscrire dans les thématiques de l'ESS et soutenir des chaines de valeur locales et/ou des filières régionales-nationales et de réduire l'économie informelle, principalement dans les secteurs suivants :

1. Agriculture-élevage & transformation-valorisation des produits de l'agriculture et d'élevage & services associés.
2. Pêche et aquaculture & transformation-valorisation des produits de la Pêche et aquaculture & services associés.
3. Patrimoine et artisanat (sites et monuments, artisanat d'art, etc.).
4. Environnement (tri-sélectif, collecte et valorisation des déchets, etc.).
5. Start-Up (Solutions technologiques et/ou digitales innovantes).

Ceux-ci ont été identifiés comme les secteurs principaux et/ou prioritaires ; cependant, les propositions peuvent également faire référence à tout autre secteur spécifique au territoire local, tant qu'elles s'inscrivent dans le champ de l'ESS.

4. Montant de l'appui financier

Le montant du prix, sous la forme d'un financement, proposé par le PNUD dans le cadre du présent concours s'élève entre **1 350 000 DZD** DZD et **1 600 000 DZD** DZD. L'appui du PNUD couvre 100% du coût total de l'action. S'il existe un solde, à savoir la différence entre le coût total du projet et le montant demandé au PNUD, il doit être financé via les ressources des lauréats, ou par des sources autres que le budget du PNUD.

Coût global Minimal du projet	**1 350 000 DZD**
Coût global Maximal du projet	**1 600 000 DZD**

5. Etapes de l'Innovation Challenge ESS

1. **Information :** Les les entrepreneur.e.s souhaitant avoir des informations complémentaires peuvent le faire via l'email ou en participant à la séance d'information.
2. **Soumission :** Les entrepreneur.e.s souhaitant participer doivent soumettre leur projet par écrit selon le formulaire fourni (Annexe 1). Le projet proposé doit correspondre aux critères prédéfinis. Une première sélection sera faite sur la base de ces dossiers.
3. **Evaluation :** Les projets seront évalués et notés selon la grille d'évaluation fournie ci-après et une sélection sera réalisée en conformité avec les règles et procédures du PNUD. Une vérification de l'éligibilité administrative des entrepreneur.e.s sera réalisée. Par la suite, la notification de la décision de sélection sera partagée avec les candidat.es.
4. **Accompagnement pour la maturation du projet :** Les candidat.e.s sélectionné.e.s. bénéficieront d'un accompagnement, pour maturer leurs projets à travers des sessions de formations et de coaching dans le domaine du montage de projets ESS.
5. **Financement et accompagnement pour la réalisation des projets financés bénéficiant du prix :** Les candidat.e.s retenu.e.s doivent engager sans délai la création de leur structure légale (auto-entrepreneur , entreprise, association, coopérative, fondation, artisans et agriculteurs.) afin de pouvoir recevoir le financement (prix). Pendant toute la période de concrétisation du projet, les candidat.e.s retenu.e.s bénéficieront d'un accompagnement de l'équipe du PNUD (Unité de Gestion du Programme).

Les dates ci-après sont prévisionnelles et peuvent être sujettes à un changement. Les candidat.e.s seront informé.e.s en temps opportun des dates définitivement arrêtées.

Etapes	Date
Date de publication de l'appel à propositions	28/03/2024
Réunions d'information en ligne ou en présentiel	à partir du 01/03/2024
Date limite d'envoi des demandes d'éclaircissement	16/04/2024
Date limite d'envoi des dossiers	06/05/2024
Notification de la présélection	21/05/2024
Formation N°1	11/06/2024
Coaching pendant l'intersession	à partir du 16/06/2024
Formation N°2	08/07/2024
Coaching pendant l'intersession	à partir du 14/07/2024
Séance de présentation finale du projet devant un jury	20/09/2024
Notification sélection finale des candidats	29/09/2024

Points d'attention

- Le PNUD se réserve le droit de demander des éclaircissements lorsque les informations fournies ne lui permettent pas de réaliser une évaluation objective de la proposition.
- **Les formulaires de présentation manuscrites ne seront pas acceptés.**

6. Conditions d'éligibilité et critères d'évaluation

Conditions d'éligibilité des demandeurs

Le présent appel est ouvert aux **entrepreneur.e.s** désignés ci-après **« le demandeur », et doit remplir les conditions suivantes :**

Le demandeur :

- Avoir entre 19 ans et 40 ans (pour les hommes) ;
- Avoir 19 ans ou plus (pour les femmes)
- Être indépendant.e.s des partis/mouvements politiques
- Ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire en cours.

Sont exclus de la participation à ce challenge ESS, les entrepreneur.e.s qui au moment de leur candidature et pendant son évaluation :

• Se trouvent en situation de conflit d'intérêts ;

• Ont fait de fausses déclarations lors de la soumission de leur initiative au challenge ou n'ont pas fourni les renseignements exigés au PNUD.

Si un demandeur obtient l'un des prix de l'Innovation challenge ESS, il.elle sera considéré.e comme ayant le statut juridique d'un entrepreneur indépendant vis-àvis du PNUD. Le personnel du demandeur et les sous-traitants ne pourront en aucun cas être considérés comme employés ou agent du PNUD.

Conditions d'éligibilité des projets ESS proposés

Pour être recevable et par la suite évaluée, la proposition d'idée de projet ESS doit remplir les conditions suivantes :

- Être portées par des Jeunes et/ou des femmes ou prévoyant d'employer des jeunes et / des femmes ;
- Doivent, de préférence, s'inscrire dans l'un des secteurs d'activité cités au point 3 du présent document ;
- Les activités prévues dans l'initiative doivent être réalisées dans l'une des wilayas cibles citées au point 3 du présent document ;
- La durée prévue pour la réalisation des activités doit être comprise entre six (6) et douze (12) mois. Cela signifie que l'ensemble du financement du projet doit avoir été utilisé dans la période définie par le projet ;
- S'inscrire dans un budget entre 1 350 000 DZD et 1 600 000 DZD.

NB. Seules les propositions qui remplissent ces critères d'éligibilité seront soumises à l'évaluation du comité.

Critères d'évaluation des propositions

L'évaluation des propositions ayant satisfait aux conditions d'éligibilité, permettra **la sélection des candidats** qui bénéficieront : i) d'un accompagnement, pour maturer leurs projets à travers des sessions de formations et de coaching dans le domaine du montage de projets ESS ; et ii) d'un prix sous la forme d'un financement.

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

1. **Le porteur de projet**

- Expérience dans le domaine et motivation

2. **Le potentiel du projet ESS**

- Pertinence du besoin social/environnemental couvert par le projet : Proposer une offre (bien ou service) qui répond à un besoin social et/ou environnemental et prend en considération la dimension d'égalité' homme-femme et promouvoir l'équité et la justice sociale en offrant des opportunités équitables. (Ex. accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité, contribuer à l'emploi de femmes dans les zones rurales, proposer des services aux personnes en situation de handicap, préserver les ressources naturelles et promouvoir le patrimoine de la région
- Impact potentiel du projet en matière de création de l'emploi (emploi à plein temps ou à temps partiel)
- Qualité d'identification des partie-prenantes (acteurs) concernés par le projet : les initiatives doivent identifier les principales parties prenantes et répondre à leurs besoins et exigences, tels que les bénéficiaires et/ou les communautés ;

3. **L'innovation**

- Les initiatives intègrent des approches, des technologies ou des méthodologies innovantes qui pourraient conduire à de nouvelles solutions ou à des résultats améliorés

4. **La durabilité du projet ESS**

- Les initiatives sont conçues pour être durable à long terme, en tenant compte de facteurs suivants:
    - Durabilité environnementale ;

- Potentiel de duplication/dissémination ;
- Potentiel de création d'emploi durable.

5. **La faisabilité technique et économique**

- Être faisables techniquement et économiquement ; la viabilité financière doit être démontrée travers une estimation précise des coûts initiaux et des coûts opérationnels associés aux projets, des plans d'actions claires et réalistes et des indicateurs mesurables

Pour permettre une bonne appréciation des propositions de projet, il est important que les propositions de projets :

- Démontrent la cohérence du projet dans son ensemble. Le projet est une série d'activités cohérentes qui concourent à la réalisation des résultats attendus, dans chaque wilaya.
- Indiquent clairement les résultats attendus et définissent des indicateurs de réussite qui pourront être révisés en début de projet avec l'équipe du PNUD.

Types de projet

- Les initiatives proposées doivent concerner une action/ activité ESS nouvelle.

Les demandeurs sont encouragés à concevoir une initiative dont les résultats s'inspirent des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Éligibilité des coûts

Seuls les "coûts éligibles" peuvent être pris en considération dans la subvention. Ils représentent les coûts réels, prévus par le PNUD et validés par le PNUD et étayés par des pièces justificatives. Le PNUD se réserve le droit de demander des clarifications quant au budget soumis pouvant donner lieu à des modifications du budget final approuvé. Le budget final ne peut être changé, par la suite, qu'avec 'accord explicite du responsable de l'UGP (Unité de Gestion du Programme)-PNUD. En conséquence, il est dans l'intérêt du demandeur de fournir un budget réaliste avec un bon rapport coût-efficacité.

1. Coûts directs éligibles

Les coûts directs éligibles doivent respecter les critères suivants :

- Avoir été effectivement encourus pendant la période de mise en œuvre, c'est-à-dire entre la date de démarrage (déterminée par la signature du contrat de financement) et la date de fin du projet ;
- Être indiqués dans le budget global estimé du projet et validé par le PNUD ;
- Être nécessaires pour la mise en œuvre du projet financé par le PNUD ;
- Être identifiables et contrôlables : ils doivent notamment être enregistrés dans la comptabilité du bénéficiaire et déterminés conformément aux standards de comptabilité du pays ;
- Être raisonnables, justifiés et satisfaisant les exigences de bonne gestion financière, en particulier en termes d'économie et d'efficacité ;
- Les frais liés à la masse salariale nécessaire à la gestion du projet sont éligibles. Toutefois, ceux-ci ne devront pas dépasser 15% du total des coûts directs ;
- Les frais de télécommunication sont éligibles. Toutefois, ceux-ci ne devront pas dépasser 1% du total des coûts directs.

2. Coûts administratifs éligibles

Les coûts administratifs couvrent les frais occasionnés au bénéficiaire par l'exécution du projet, hors dépenses directes. Il peut s'agir des frais de personnel non directement liés au projet, de matériel, de consommables, de fournitures de bureau et des locaux (électricité, etc.). Les coûts administratifs doivent entrer dans les limites d'un montant forfaitaire de 7% des coûts directs du projet.

3. Coûts inéligibles

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Les dettes et les provisions pour pertes ou dettes ;
- Les coûts déjà financés dans le cadre d'une autre subvention ;
- Les intérêts débiteurs ;
- Les coûts déjà financés dans le cadre d'une autre subvention ;
- Les achats de terrains ou d'immeuble,
- Les dépenses encourues antérieures à la date de début de mise en œuvre ou de la signature de l'accord ;
- Les crédits à des organismes tiers.

SOUMISSION ET PROCEDURES A SUIVRE.

7. Soumission

Soumission de l'initiative

Afin de présenter l'initiative, les recommandations suivantes sont effectuées :

- Les demandeurs doivent effectuer leur demande en utilisant le formulaire figurant à l'annexe 1 ;
- Les demandeurs doivent respecter scrupuleusement le format du formulaire et remplir les paragraphes et les pages dans l'ordre ;
- Les demandeurs ont le choix, pour effectuer leur proposition de projet, d'utiliser soit la langue arabe, soit la langue française ;
- Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées ;
- Les demandeurs doivent s'assurer que le formulaire est complet. Les soumissions incomplètes peuvent être rejetées ;
- Il est à noter que seul le formulaire de soumission sera évalué. Il est par conséquent très important que ce document contienne toutes les informations pertinentes concernant la proposition. Aucune annexe supplémentaire ne doit être envoyée ;
- Les demandeurs peuvent modifier la durée de l'action, si nécessaire. La durée doit toutefois rester dans les limites prévues dans les lignes directrices.

Soumission du formulaire complet de demande

- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Le formulaire de présentation du projet, conformément au modèle publié dans les présentes lignes directrices (Annexe 1) ;
- Casier judiciaire du demandeur.

Le dossier complet de participation au présent appel doit être envoyé par courrier électronique (e-mail) à l'adresse suivante : essdz@undp.org

Le mail devra indiquer en objet :

- Le nom de l'entrepreneur.e et du projet

Ce mail devra contenir :

- Les coordonnées de l'entrepreneur.e (téléphone et adresse)
- Le nom et les coordonnées de la personne de contact (téléphone et e-mail)

Les documents à envoyer en pièces jointes au mail sont :

N	Document	Format
1	Formulaire de présentation du projet selon le formulaire en annexe 1	Word
2	Copie de la CNI	PDF scanné
3	Casier judiciaire	PDF scanné

Un accusé de réception sera envoyé aux entreprneur.e.s au plus tard, 72h heures après l'envoi de leur dossier. En cas de non-réception de l'accusé il faudra le signaler.

La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au 06 mai 2024 à 23h59, la date et l'heure d'envoi du mail faisant foi.

Demandes d'éclaircissements :

Les entrepreneur.e.s peuvent demander des éclaircissements sur les termes des présentes lignes directrices en envoyant leurs questions par courrier électronique, au plus tard le 16 avril 2024 à 23h59 à l'adresse figurant ci-après : essdz@undp.org

Le PNUD n'a pas d'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date.

Les demandeurs ayant envoyé leurs questions dans les délais requis, recevront des réponses par mail dans un délai n'excédant pas les deux jours.

IMPORTANT :

Il est conseillé aux entrepreneur.e.s intéressés par le présent appel de déclarer (non obligatoire), au plus tard le 02 mai 2024 leur intention de participation par courrier électronique à l'adresse suivante :

essdz@undp.org

Cette déclaration d'intention permettra aux entrepreneur.e.s d'être destinataires (par e-mail) de toutes les réponses aux éclaircissements demandés et d'assister à des réunions d'information qui seront organisées en ligne et/ ou en présentiel pour expliques les lignes directrices du présent Appel.

8. Evaluation

Evaluation et sélection des initiatives

Les initiatives seront examinées et évaluées par l'équipe du PNUD et le partenaire national, représentant le Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, avec l'appui d'experts extérieurs si nécessaire et membres observateurs. Toutes les propositions soumises par les les entrepreneurs.e.s seront évalué.e.s selon les étapes et critères ci-après.
Si l'examen de l'initiative révèle que l'action proposée ne remplit pas les critères d'éligibilité décrits à la section 6, la demande sera rejetée sur cette base.
Un maximum de 60 initiatives, dans la limite de l'enveloppe disponible, seront sélectionnées pour bénéficier du prix de l'innovation challenge.
Durant toute la durée du projet, le PNUD veillera à ce que les prix attribués soient répartis de manière équitable sur l'ensemble des régions du projet.

1 ère étape : ouverture et vérification administrative

Lors de la réception des propositions : Le PNUD confirmera aux demandeurs la réception de leur dossier par courrier électronique. Si dans un délai de 3 jours ouvrables le.la/les porteur.euse.s de projet ne reçoit pas un e-mail de confirmation de la réception du dossier soumis, il est prié de contacter le PNUD à ce sujet en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : essdz@undp.org

• Si le dossier n'est pas complet, celui-ci sera automatiquement rejeté sans notification préalable du soumissionnaire.

Ouverture et vérification administrative

Les éléments suivants seront examinés :

- La date limite de soumission a été respectée. Si la date limite n'a pas été respectée, l'initiative sera automatiquement rejetée ;
- Le formulaire soumis satisfait aux critères spécifiés ;
- Le financement demandé se situe dans la limite financière prévue ;
- Les projets se situent dans la limite de la durée établie dans ce document (entre 6 et 10 mois).
- L'action est prévue dans l'une des wilayas cibles citées au point 3 du présent document ;
- Les projets doivent, de préférence s'inscrire dans l'un des secteurs d'activité cités au point 3 du présent document ;
- L'initiative est portée par des jeunes et/ou des femmes ou prévoyant d'employer des jeunes et / des femmes ;

2ème étape : vérification de l'éligibilité du demandeur et notification de la décision

La vérification de l'éligibilité est basée sur les pièces justificatives demandées par le PNUD. Elle consiste en l'examen de la conformité des pièces justificatives fournies. Toute pièce justificative manquante ou toute incohérence pourra conduire sur cette seule base au rejet de la demande.

L'éligibilité du demandeur et de l'action sera vérifiée sur la base des critères établis dans ces présentes lignes directrices. Si une des informations demandées fait défaut ou est incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette seule base et ne sera pas évaluée.

Ne seront évaluées que les seules demandes ayant satisfait aux conditions d'éligibilité.

3ème étape : Evaluation des propositions

Les soumissions complètes seront évaluées au regard de leur qualité, sur la base de la grille d'évaluation ci-après.

Ces critères se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Chaque sous-rubrique est notée entre 1 et 5, comme suit : 1 = très insuffisant, 2 = insuffisant, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon.

Grille d'évaluation du formulaire complet de demande

Rubrique	**Note maximum**	**Note minimum**
1-Le porteur de projet	**10**	**5**
• Expérience dans le domaine et motivation (lettre de motivation)	5 (x2) *	

2- Potentiel du projet ESS	**40**	**20**
• Pertinence du besoin social/environnemental couvert par le projet : Le problème social et/ ou environnemental que le projet souhaite résoudre est-il adapté au contexte ? Et quelle est son utilité sociale et/ ou environnementale	5 (x3) *	
• Impact potentiel du projet en matièrede création d'emploi : Le projet prévoit-il de générer des emplois durables et quelles mesures sont prévues pour en garantir la continuité ?	5 (x3) *	
• Dans quelle mesure les parties impliquées sont-elles clairement définies et choisies ? Leurs besoins ont-ils été clairement définis et sont-ils convenablement abordés dans la proposition ?	5 (x2) *	
3- Innovation	**5**	**2.5**
• Le projet intègre-t-il des approches, des technologies ou des méthodologies innovantes qui pourrait conduire à des nouvelles solutions ou à des résultats améliorés?	5	5
4-Durabilité	**25**	**12.5**
• Durabilité financière : Le projet vise-t-il à durer dans le temps ? Sera-t-il financé par d'autres fonds ou sera-t-il autosuffisant après les 6-12 mois ?	5(x2) *	
• Durabilité environnementale : le projet aura-t-il un impact positif sur l'environnement ? Sera-t-il neutre, ou même nuisible à l'environnement?	5 (x2) *	
• Potentiel de duplication/dissémination : De quelle manière le solution/projet sera disséminé et partagé, pour qu'il puisse servir d'exemple aux autres ?	5	
5-Faisabilité technique et économique	**20**	**10**
• Faisabilité technique : Le projet présente-t-il des plans d'actions claires et réalistes avec des indicateurs mesurables ?	5 (2) *	
• Faisabilité financière (Qualité du budget proposé):Le projet démontre-t-il une estimation précise des coûts initiaux et des coûts opérationnels associés au projet?	5 (2)*	
Note Totale maximum	**100**	
Note Totale minimum		**50**

(*) La note attribuée est toujours entre 1 et 5. Elle est multipliée par 2 ou 3, dans certaines rubriques.

Le score total maximum par proposition est de 100 points, le score total minimum est de 50 points. Toute proposition ayant obtenu un score inférieur à 50 points sera rejetée automatiquement.

Sélection provisoire

Après l'évaluation des soumissions, un tableau sera établi, reprenant l'ensemble des soumissions classées d'après leur score. Les initiatives ayant obtenu le meilleur score seront sélectionnées et les candidats. es invité (s) à participer à la phase d'incubation.

4ème étape : Incubation et financement

Les candidat.e.s sélectionné.e.s bénéficieront d'un accompagnement pour la maturation de leurs projets ESS (formation et coaching). Ala fin de la phase d'incubation, une session de présentation orale des projets (pitching) sera organisée.

ATTENTION
Les candidat.e.s retenu.e.s doivent engager sans délai la création de leur structure légale (auto-entrepreneur , entreprise, association, coopérative, ou fondation,) ou s'enregistrer en tant qu' artisan.e.s et/ ou agriculteurs.trices et présenter les documents justificatifs au PNUD.
Pendant toute la période de concrétisation du projet, les candidat.e.s retenu.e.s bénéficieront d'un accompagnement de l'équipe du PNUD (Unité de Gestion du Programme).

La création d'une structure formelle (auto-entrerepreneur, entreprise, association, fondation ou coopérative) ou du statut d'agriculteur.trice et / ou artisan.e est un préalable au versement du financement (prix).

9. Etapes de suivi et de mise en œuvre

Les demandeurs disposent d'un appui de l'équipe du PNUD, qu'ils peuvent solliciter. L'appui proposé comprend, notamment, un accompagnement technique durant toute la durée d'exécution du projet, à travers des conseils et des orientations, ainsi qu'une assistance en matière de suivi et d'élaboration des rapports narratifs et financiers. Il en est de même des conseils juridiques et mises en réseau.
Les demandeurs sont tenus de répondre aux sollicitations du PNUD.

Livrables

Il est attendu que les entrepreneurs.e.sremettent au PNUD :

- Un rapport à mi-parcours, incluant l'état d'avancement du projet et les pièces justificatives comptables ;
- Un rapport final, accompagné du concept spécifique et détaillé de leur initiative, y inclut tout document technique nécessaire à la duplication et la dissémination publique du projet.

Tranches de décaissement

Les prix alloués sont décaissés en deux tranches, suivant le tableau suivant :

Livrable attendu	Délais	Tranche de décaissement
Proposition de projet (incluant budget, plan d'action et plan de communication) finalisée suite aux réunions d'affinement des projets avec la preuve de la création de l'entité juridique (auto-entrepreneur, entreprise, coopérative, etc.)	M-0*	80%

Un rapport à mi-parcours, incluant l'état d'avancement du projet et les pièces justificatives comptables.	M-X*	20%
Un rapport final, accompagné de l'ensemble des outils de communication et du concept spécifique et détaillé de leur initiative, y inclut tout document technique nécessaire à la duplication et la dissémination publique du projet.	M-Y*	0%

*Selon la durée prévue du projet

Propriété intellectuelle

Les concepts et/ou les initiatives, en fonction de leur nature, ainsi que les contenus de communication, seront la propriété du PNUD.
La solution sera rendue publique et devra permettre des échanges ouverts, la participation collaborative et le développement de la communauté à la suite du concours. L'objectif est d'assurer que :
a. Les innovations qui suscitent un grand intérêt et des bénéfices importants pour le grand public deviennent en effet des "biens ou services publics" et puissent être rendu accessibles ;
b. La solution ne soit pas un sous contrôle monopolistique ;
c. Que le prix ne soit pas hors de portée au regard des moyens des bénéficiaires.

Lorsqu'une idée innovatrice sélectionnée par le PNUD est adoptée et reproduite par le PNUD ou quelconque partenaire du PNUD dans divers programmes/projets soutenus par le PNUD, la source de l'idée innovatrice ne peut être et ne doit pas s'attendre à être l'unique source des activités commerciales résultant de l'adoption de l'innovation.
Si nécessaire, et au cas où des technologies commercialisables sont impliquées, le PNUD peut émettre une licence perpétuelle à la source de l'idée innovatrice, sans que le PNUD soit dans l'incapacité d'accorder les mêmes droits à d'autres entités.

Annexes (formulaires en pièces-jointes).

Liste des annexes :

Annexe 1 : Formulaire de présentation du projet.